

DEC161199DR10

Décision portant nomination de Mme Catherine Zimmerlin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant création de l'unité mixte UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES) et nommant M. Michel Deneken en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Catherine Zimmerlin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 10 au 12 mai 2016 et du 7 au 9 juin 2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Catherine Zimmerlin, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES) à compter du 10 juin 2016.

Mme. Catherine Zimmerlin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Catherine Zimmerlin est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 10 juin 2016

Le directeur de l'unité
Michel Deneken

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz